

On devra s'en tenir strictement aux définitions des termes et aux normes de qualité ci-dessous. Toutes les inspections effectuées par le représentant désigné de l'ASC-LDF seront cotées selon ces normes de qualité.

PARTIE 1 - TERMES

1.1 Définitions

- .1 L'abréviation ASC-LDF désigne l'Agence spatiale canadienne – laboratoire David Florida, un organisme du gouvernement fédéral.
 - .2 Le représentant désigné de l'ASC-LDF désigne toute personne autorisée travaillant au LDF et constitue la Direction de l'exploitation du bâtiment, y compris le gestionnaire.
 - .3 Opérations courantes de nettoyage
 - .1 Nettoyage à effectuer mensuellement ou plus fréquemment, par exemple hebdomadairement ou quotidiennement.
 - .2 Les opérations courantes de nettoyage seront effectuées entre 6 h 30 et 16 h, du lundi au vendredi.
 - .4 Tournée de nettoyage.
 - .1 Les déchets et les liquides renversés doivent être éliminés, et les distributeurs doivent être réapprovisionnés, afin que la propreté des lieux soit apparente.
 - .5 Nettoyage d'urgence
 - .1 L'Entrepreneur de nettoyage doit être prêt à se rendre sur les lieux dans un délai de deux heures après un appel d'urgence en cas de déversement, d'inondation, etc., et cela, 24 heures par jour, sept jours par semaine.
 - .2 Ce service, s'il s'avère nécessaire, sera fourni à un coût supplémentaire établi à partir des prix distincts fournis par l'Entrepreneur.
 - .6 Heures de fermeture
 - .1 Le campus est considéré fermé toute la fin de semaine, avant 6 h et après 19 h chaque jour, ainsi que durant les jours fériés. Pendant les heures de fermeture, l'accès normal est strictement réservé au personnel habilité. Il est INTERDIT de permettre à n'importe quel membre non habilité du personnel de pénétrer sur les lieux pendant ces heures, à moins qu'une Demande d'accès durant les heures de fermeture ait été approuvée au préalable.
 - .7 Volée d'escaliers
 - .1 Comprend les marches et les contremarches d'un escalier situées entre deux étages, incluant les paliers.
-

.8 Produits

- .1 Articles tels que le papier hygiénique, les essuie-mains en papier, le savon de toilette, les blocs désodorisants, les sacs de plastique et les sacs sanitaires, qui sont nécessaires à l'exécution des travaux, en plus des produits requis pour le nettoyage physique du ou des bâtiments.

.9 Débris/détritus

- .1 Trombones, papier, cordages de vadrouille, épingles, agrafes et autres objets jetés sur les meubles ou le plancher. Comprend aussi les déchets provenant des cendriers, des contenants à rebuts, des sabliers à mégots et des corbeilles sanitaires.

.10 Épousseter

- .1 Comprend l'élimination de la poussière, de la poussière meuble et des toiles d'araignée à l'aide d'un plumeau non traité ou d'un aspirateur muni des accessoires appropriés.

.11 Nettoyage de haut niveau

- .1 N'importe quelle aire au-dessus de 8 pieds de hauteur sera considéré nettoyage de haut niveau.
- .2 Ce nettoyage consiste à enlever la poussière meuble qui se trouve au haut des portes, les murs, les appareils des systèmes de CVC et les conduits, les rails de grue et les solives de toit. L'Entrepreneur facturera des frais supplémentaires pour ce travail non compris dans le contrat. Ce travail sera effectué uniquement sur demande du représentant désigné de l'ASC-LDF.

.12 Aires très fréquentées.

- .1 Halls d'entrée, vestibules d'ascenseur, couloirs et allées dans les bureaux à aires ouvertes.

PARTIE 2 - NORMES DE QUALITÉ

2.1 Partout

.1 Balayage

- .1 Consiste à enlever la saleté sèche non incrustée à la surface. Si la surface ne risque pas d'être endommagée par des solvants, utiliser une vadrouille sèche ou des chiffons traités à l'aide d'un produit contenant un solvant. Si la surface risque d'être endommagée par des solvants, utiliser des chiffons ou une vadrouille sèche traités avec un produit à base de cire. Les chiffons et les vadrouilles sèches doivent être traités le jour précédant leur utilisation afin de ne pas laisser de traces sur le plancher.
- .2 Il ne doit pas rester de saleté, de débris ou toute autre matière
-

dans les coins, derrière ou sous les radiateurs mobiles, sous les meubles et derrière les portes. Il ne doit rester aucun film de saleté sur les planchers.

- .3 Le mobilier et les appareils doivent être replacés dans leur position originale.

- .2 Nettoyage à la vadrouille humide et mouillée

- .1 Consiste à appliquer une solution de détergent neutre sur le plancher, à la répandre avec une vadrouille, à la retirer, à rincer le plancher et à absorber l'eau de rinçage pour l'éliminer.
- .2 Après le nettoyage à la vadrouille, toutes les surfaces doivent être propres, sans tache et exemptes de traînées ou de morceaux de cordage de vadrouille.
- .3 Il ne doit y avoir aucune trace d'eau ni d'éclaboussure sur les murs, les plinthes et toute autre surface.
- .4 Il ne doit pas rester d'eau ni de solution de nettoyage sous les pieds des meubles et les armoires. Le mobilier et les équipements doivent être replacés dans leur position originale.

- .3 Décapage humide ou sec et finition (planchers de marbre et de granite)

- .1 Consiste à éliminer la ou les couches supérieures du fini du plancher par décapage humide (utiliser une quantité minimale d'eau) ou décapage à sec, et à appliquer deux (2) couches d'un fini polymère acrylique antidérapant et autopolissable sur le plancher propre et sec. Terminer l'opération en nettoyant les plinthes.
- .2 Il ne doit rester aucune saleté ni tache en surface après le décapage et la finition programmés. En outre, il ne doit rester aucune accumulation de cire, ni de produit de finition sur les surfaces du plancher après le décapage et la finition.
- .3 Les meubles (à l'exception des classeurs) doivent être déplacés afin que tout le plancher soit traité. Il ne doit rester, sur les murs, les plinthes et toute autre surface, aucune trace d'eau, éclaboussure, ni égratignure provoquée par l'équipement.

- .4 REMARQUES

- .1 Des enduits d'étanchéité doivent être appliqués sur le plancher, jusqu'aux plinthes.
 - .2 Les produits de finition du plancher doivent être appliqués jusqu'à 30,48 centimètres des plinthes, sauf la dernière couche, qui doit être appliquée jusqu'aux plinthes.
 - .3 Chaque couche du produit de finition doit être appliquée dans le sens opposé de la couche précédente.
 - .4 Les plinthes doivent être nettoyées après chaque opération programmée afin que les traînées de vadrouille et les éclaboussures soient éliminées.
 - .5 Utiliser la quantité minimale de solution durant le décapage humide.
-

- .6 Dans le cas du décapage sec, nettoyer le plancher à la vadrouille humide deux fois avant d'appliquer l'enduit d'étanchéité ou le produit de finition.
 - .7 Dans le cas du décapage humide, rincer le plancher deux fois avant d'appliquer l'enduit d'étanchéité ou le produit de finition.
- .5 Tapis et Moquettes
- .1 Passage à l'aspirateur
 - .1 Consiste à éliminer la poussière, la saleté et les débris à l'aide d'un aspirateur traîneau ou balai auquel il est possible de fixer un suceur plat pour nettoyer dans les coins et le long des plinthes.
 - .2 Shampooing
 - .1 Consiste à passer à l'aspirateur, à enlever les taches et à effectuer un shampooing pour tapis à l'aide d'un aspirateur à injection-extraction fourni par le client. Ce service sera fourni à un coût supplémentaire établi à partir des prix distincts fournis par l'Entrepreneur dans le dossier de soumission.
 - .3 Élimination des taches
 - .1 Consiste à identifier le genre de la tache d'après son aspect ou son odeur et à la retirer à l'aide du détacheur approprié, conformément aux instructions fournies dans la trousse de détachage offerte sur le marché.
 - .6 Couvre-tapis
 - .1 Passage à l'aspirateur
 - .1 Consiste à éliminer le sable et la boue au moyen d'un aspirateur industriel pour poussières et liquides, muni des accessoires appropriés.
 - .2 Élimination des taches de sel
 - .1 Consiste à passer l'aspirateur, à mouiller abondamment la tache avec de l'eau, à attendre dix minutes, à aspirer l'eau et à répéter l'opération autant de fois qu'il le faut jusqu'à ce que la tache ait disparu.

Fin de la section
